

La clinique **Street Youth Legal Services (SYLS)** fournit des renseignements juridiques, des conseils sommaires, de l'orientation et de la représentation juridique aux adolescents de la rue. Ces services sont souvent offerts par l'entremise des deux programmes suivants : Les cliniques de consultation sans rendez-vous offertes à toutes les semaines dans les agences de services sociaux et les ateliers offerts de façon régulière dans les refuges pour les jeunes sans abri.

Ces adolescents ont souvent des préoccupations de nature juridique mais plusieurs obstacles interviennent avec leur accès à des renseignements et à des services juridiques. L'obstacle le plus évident est celui du manque de ressources financières. Toutefois il existe d'autres obstacles qui sont créés par l'isolation sociale et le manque de confiance envers les institutions du milieu. Dans plusieurs cas, les clients de la clinique SYLS ne connaissent pas les ressources qui sont disponibles dans la collectivité et encore moins sur le plan juridique.

L'objectif de la clinique SYLS est de fournir des renseignements juridiques aux adolescents pour qu'ils puissent surmonter ces obstacles. Le programme est conçu pour que les renseignements juridiques se rendent directement à eux tout en leur fournissant de l'aide.

Si les adolescents ont besoin de représentation juridique supplémentaire, ils sont dirigés et obtiennent de l'aide pour communiquer avec les services juridiques appropriés y compris Aide juridique Ontario, le barreau privé, les services de référence d'avocats et les organismes qui se spécialisent dans la défense des droits des adolescents.



Le but de la documentation de La loi de la rue est de soutenir le personnel des agences venant en aide aux jeunes de la rue dans leur travail auprès des adolescents en ce qui concerne leurs problèmes juridiques. Les feuillets de renseignement regroupent les domaines de droit qui touchent particulièrement les jeunes de la rue en leur fournissant des renseignements, de l'orientation et des modèles de lettres pour les aider à gérer leurs problèmes juridiques.

Le droit peut parfois être très complexe et ce qui semble être des simples détails (ex. : personne soit âgée de 17 ou 18 ans) peut avoir des conséquences importantes sur la situation (ex. : être accusé en tant qu'adolescent ou en tant qu'adulte). Il est souvent très utile de recevoir des conseils juridiques d'un avocat au sujet d'une situation particulière.

Ces feuillets de renseignements ne sont pas équivalents à des conseils juridiques et il est toujours recommandé de communiquer avec un avocat comme par exemple en communiquant avec Youth Legal Services.

Les feuillets de renseignements ont été mis à jour la dernière fois en 2015. Veuillez vous informer s'il existe une version plus récente ou vérifiez notre site Web pour télécharger des mises à jour.

Le programme SYLS est endossé et soutenu par la Clinique juridique Justice for Children and Youth et est subventionné par des organismes de bienfaisance et des dons des particuliers. Nous avons besoin de ces dons pour la survie du programme. Veuillez visiter notre site Web ou communiquez avec nous si vous souhaiteriez faire un don.

Justice for Children and Youth
1203 - 415 rue Yonge, Toronto, Ontario, M5B 2E7
Tél. : 416.920.1633, Télécopieur : 416.920.5855
www.jfcy.org





La loi de la rue

Feuillets de renseignements

2015



The Law Foundation of Ontario
Building a better foundation for justice in Ontario

Justice for Children and Youth
1203 - 415 rue Yonge, Toronto, Ontario, M5B 2E7
Tél. : 416.920.1633, Télécopieur : 416.920.5855

www.jfcy.org